

Enfant ou travail, le dilemme DES PARENTS D'AUJOURD'HUI

► Un parent sur trois aimerait trouver une solution avant l'ouverture de la garderie

► La Ligue des familles, dans son baromètre des parents 2017, indique que "8 parents sur 10 se débattent pour concilier travail et vie de famille." Les offres de garde actuellement proposées posent problème.

"Un parent sur trois a besoin d'une solution avant l'ouverture de la garderie". Ce ne sont pas que des chiffres lancés en l'air : la demande est réelle. Dominique Lecomte, responsable du service baby-sitting de la Ligue des familles, reconnaît : "Il y a des demandes importantes auxquelles on ne peut répondre, comme celles de parents qui veulent une baby-sitter tous les matins tôt pour s'occuper des enfants quand ils sont partis au travail. Cela dépasse la capacité de notre service : les baby-sitters ne peuvent pas travailler plus de huit heures par semaine, ce sont souvent des étudiants qui n'ont pas ces disponibilités horaires..."

ALORS, LES PARENTS trouvent des solutions avec des bouts de chandelle. Ils adaptent leurs horaires, font appel à des voisins : bref, ils se débrouillent. "Ce sont des demandes liées aux contraintes du travail. Aujourd'hui, les parents, surtout les parents seuls,

sont amenés à choisir entre le boulot et leurs enfants. Il y a un grand vide à ce niveau-là."

Des solutions existent, comme des services d'accueil collectifs qui permettent l'accueil extrascolaire, la nuit et même les week-ends.

"Mais l'offre est totalement insuffisante", regrette Delphine Chabbert, secrétaire politique de la Ligue des familles. "Le Fonds d'équipements et de services collectifs (FESC) était anciennement une compétence fédérale. Elle est, depuis la sixième réforme de l'État, une compétence de l'ONE. On aimerait que l'ONE garantisse la survie de tous ces lieux d'accueil et facilite l'accès financièrement et qualitativement."

CAR SI DES PARENTS se débrouillent en faisant appel à des proches (ou non), voire paient au noir des baby-sitters, Delphine Chabbert milite plutôt pour des solutions collectives. "C'est le règne de la débrouille en

Belgique. Les parents ne devraient plus avoir à se débrouiller. Je préfère, à titre personnel, qu'on développe des structures collectives d'accueil et d'accueillantes avec un matériel adapté et des formations plutôt qu'une nounou que de nombreux parents ne pourront pas payer. Des offres devraient leur être proposées au niveau politique. On devrait pouvoir rendre les congés parentaux plus accessibles financièrement. Il faut aussi améliorer les horaires du travail."

Le problème est que le système repose sur des bases fort anciennes. "Si on prend plus de recul, le fond du problème est que les parents peinent à concilier vie de famille et travail. Surtout lorsqu'on

a des horaires morcelés et que, collectivement, publiquement et politiquement, on ne pense pas à des solutions", déplore Delphine Chabbert. "On est resté sur le modèle traditionnel ancestral où la femme ne travaillait pas. Dans les

pays nordiques, il y a une politique volontariste de soutien à la parentalité, notamment parce qu'ils ont compris qu'il y avait un intérêt économique au fait que les femmes travaillent."

L.C.C.

Engager une nounou: la solution de luxe

Il faut compter près de 3.000 euros par mois pour une nanny à temps plein

Victoria's Nannies forme des nounous en Belgique. "Nous avons des nannies d'excellence qui travaillent dans de nombreuses familles à travers le pays".

Julie Moerenhout, gérante, est consciente qu'il s'agit d'un service de luxe et que cela demande un engagement financier conséquent : "Les personnes qui nous appellent sont souvent des expatriés, des personnes qui travaillent à l'Otan, dans des consulats, des ambassades... Ce sont uniquement des familles qui ont les moyens qui font appel à nous."

Et pour cause, le prix d'une nounou à la maison est impressionnant. "Tout dépend de la formule et du contrat passé entre la famille et la nounou, mais il faut compter entre 3.000 et 4.000 euros par mois pour

s'offrir les services d'une nanny au quotidien."

La nounou gèrera les enfants et quelques petits menus services, comme la cuisine. "Il arrive souvent qu'elle aille rechercher les enfants à la sortie de l'école, gère les activités extrascolaires, préparent le souper et assurent les services jusqu'au coucher."

Parfois, la nurse privée peut suivre la famille à l'étranger pour des voyages professionnels ou privés de durées variables. Elle peut même loger de façon permanente dans la maison de ses employeurs au besoin.

D'autres fois, les Mary Poppins des temps modernes peuvent effectuer des missions ponctuelles dictées par les besoins du moment de la famille

nantie qui fait appel à ses services. "Il se peut que des personnes cherchent une nounou pour des périodes de missions allant d'un mois à trois ans, le temps que l'enfant entre à l'école..."

MAIS, CONCRÈTEMENT, comment ça se passe ? Les parents deviennent-ils employeurs ou passent-ils des accords avec une société ? Les deux cas de figure sont possibles.

"Victoria Cerise peut devenir l'intermédiaire entre la famille et la nanny", note la responsable. "Mais il arrive aussi que la famille gère elle-même le contrat et devienne employeur. Dans ce cas-là, la personne responsable doit se rendre dans un secrétariat social, payer l'ONSS, contracter des assurances..."

L.C.C.

Annonces, discussions et jeunes au pair

En Belgique, il existe peu d'offres pour garder les bambins dès 6 h du matin, voire plus tôt. Alors les parents recherchent comme ils peuvent des solutions :

■ **Des petites annonces** sur le site de la Ligue des familles, sur Yoopies et toute autre plateforme dédiée au baby-sitting en Belgique. Le risque ? Du travail au noir, un personnel peu formé.

■ **Contacteur l'ONE.** Il se peut qu'une accueillante ait des possibilités d'horaires élargies, qu'un milieu d'accueil ait des subsides pour des horaires matinaux ou que des structures soient mises en place au niveau communal pour assurer des gardes d'enfants tôt le matin ou tard le soir.

■ **Jeunes filles au pair.** Le système existe. Il est coûteux. Ce sont des jeunes entre 18 et 26 ans qui, pendant un an maximum, sont accueillies dans une famille. Ils sont nourris, rémunérés (min. 450 euros/mois) et logés. Ils gardent les enfants et gèrent diverses tâches ménagères.

■ **Faire appel à une association de parents.**

Certaines associations de parents, très actives au sein des écoles, peuvent mettre en contact des parents qui habiteraient dans le même coin. Des accords pourraient être passés pour certains jours. "J'ai expliqué mon problème à des parents de l'école : le jeudi matin, je dois être à Bruxelles à 7h30. Donc prendre le train de 6 h. Voire démarrer à 5 h de chez moi en voiture", explique Laurence, maman d'un petit garçon en primaire. "On m'a mise en contact avec les parents de la classe de mon fils de six ans. On s'est rendu compte qu'une mère était ma voisine. Je lui ai demandé s'il était possible de garder mon fils la nuit du mercredi au jeudi. Comme ça, je peux partir tôt ce jour-là. Elle assure le relais. Les enfants s'amuse. À charge de revanche, je garde sa fille le mercredi après-midi. On fait des activités et je fais parfois du baby-sitting les soirées où elle va au cinéma avec son compagnon. Nous sommes devenues amies avec le temps."

L.C.C.

L'accueil avant et après L'ÉCOLE EN "RÉFLEXION"

▣ Alda Greoli et l'ONE planchent sur un équilibre entre le bien-être des enfants et les besoins des parents

► Garder les enfants avant 7h et après 18h pose un problème à un parent sur trois, rapporte La Ligue des familles dans son baromètre des parents 2017.

Delphine Chabbert, secrétaire politique au sein de l'organisme, est consciente de la demande de certains parents. Elle suggère d'étudier le dossier et de cartographier les demandes. "On sait qu'il y a un besoin", dit-elle. "Il faut l'identifier pour voir où et comment développer une offre qui sera satisfaisante pour le plus grand nombre."

Au cabinet d'Alda Greoli, ministre de l'Enfance, on indique que "la question de l'accueil des enfants avant 7h et après 18h fait actuellement l'objet d'une réflexion."

La ministre CDH tempère: "S'il y a une réelle volonté de répondre aux besoins spécifiques de certaines familles, il y a également la volonté de ne pas flexibiliser, selon les termes employés par la Ligue des familles, les enfants, en réponse à la pression horaire que subissent certains parents (horaires professionnels dits décalés: Horeca, secteur hospitalier, zones de police, familles monoparentales...)." *hors de sa famille pendant une très longue période quotidienne n'est pas souhaitable pour l'enfant même si les parents n'ont pas toujours le choix", ajoute-t-on au cabinet ministériel. "L'objectif poursuivi est de trouver un équilibre entre le bien-être des enfants et les besoins des parents."*

hors de sa famille pendant une très longue période quotidienne n'est pas souhaitable pour l'enfant même si les parents n'ont pas toujours le choix", ajoute-t-on au cabinet ministériel. "L'objectif poursuivi est de trouver un équilibre entre le bien-être des enfants et les besoins des parents."

POUR CE QUI est de l'accueil extrascolaire (AES), "avant et après l'école, des solutions existent mais elles ne sont pas encore très nombreuses. La Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà prévu un finance-

ment complémentaire."

Certains milieux d'accueil des 0-3 ans ont reçu des subventions pour ouvrir entre 11h et 11h30 par jour.

Il est cependant difficile de satisfaire toutes les personnes qui sont dans des situations qui nécessiteraient des ajustements d'horaire. "Ce qui fait toute la complexité de cet accueil tient dans le fait que ces demandes sont généralement individuelles, ponctuelles et réparties sur l'ensemble du territoire. Au travers de la réforme des milieux d'accueil, la ministre de l'Enfance Alda Greoli, en collaboration avec l'ONE, travaille à la meilleure manière de répondre aux besoins spécifiques de ces familles", assure-t-on à son cabinet.

"Les solutions ne sont pas encore très nombreuses"